

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DDCT 15 Subventions (156 000 euros) à 10 associations et avenants à conventions au titre des droits humains.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à dix associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 78 000 € est attribué à l'Association LIGUE DES DROITS DE L'HOMME. (44205) pour une défense des droits humains et une lutte contre les discriminations (2016_02018). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de 43 000 € est attribué à l'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS-SECTION FRANÇAISE (16247) pour une action intitulée Veille informative et juridique pour les détenus et les sortants de prisons en Ile-de-France (2016_02084). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention triennale correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 12 000 € est attribuée à l'Association CENTRE PRIMO LEVI (18209) pour une action intitulée soutien social et juridique à des exilés (2016_02134). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention triennale correspondant au projet subventionné

Article 4: Une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association ALLIANCE (4201) pour le 14^{ème} Festival international du Film des Droits de l'Homme à Paris (2016_01466).

Article 5 : Une subvention de 5 000 € est attribuée à la FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIGANES ET GENS DU VOYAGE (15955) pour le développement d'outils de sensibilisation en direction des Parisiens et des Parisiennes (2016_02051).

Article 6 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'Association MEMOIRE 2000 (20749) pour une aide au fonctionnement (2016_00193).

Article 7 : Une subvention de 4 000 € est attribuée à l'association ACCUEIL COOPÉRATION ET INSERTION POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS (180847) pour l'accompagnement de nouveaux arrivants en situation de grande exclusion (2016_01262).

Article 8 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association IBUKA Mémoire et Justice Section France (18238) pour l'éducation, à la paix, à la tolérance, à la citoyenneté et au vivre ensemble (2016_06836).

Article 9 : Une subvention de 2 000 € est attribuée à l'association NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME (81101) pour l'accompagnement de personnes en difficultés (2016_06018).

Article 10 : Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'Association L'USAGE DU MONDE AU 21EME SIECLE (180565) pour une action intitulée Rencontres cinématographiques pour promouvoir les cultures d'origine des réfugiés à Paris (2016_02159).

Article 11 : La dépense correspondante, s'élevant à 156 000 €, sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits humains et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO